

Représentant l'article de la *Sentinelle de Nancy*, l'orateur a signalé le passage de l'empereur de Russie est présenté comme enoyant au combat son bétail humain sans y aller lui-même.

Sans prolonger la lecture de ces tristes pages, l'orateur a demandé à M. le garde des sceaux quelles mesures il a prises en présence de cet article.

On objecta peut-être qu'il faut poursuivre la lecture de l'ambassadeur, mais l'ambassadeur peut hésiter à demander la réimpression à un gouvernement, dont le président du conseil a été dans le gouvernement du 4 septembre, le collègue de M. Arago, défenseur de Bercowski. A-t-il fait du moins une démarche auprès de l'ambassadeur.

Si la France n'a pas, à l'heure actuelle, l'ensemble d'alliances qu'elle a pu avoir à d'autres époques, c'est peut-être à cause des excès qui ont tolérés sous le gouvernement de la République. (Très bien à droite.)

M. MARTEL, garde des sceaux, dit qu'on ne peut pas aller à un pas tris et débat que celui qui vient d'être fait par M. Paul de Cassagnac. (Applaudissements à gauche.) Les articles signalés sont des articles détestables, et il n'y a que de mauvais citoyens qui aient pu les écrire. (Applaudissements prolongés.)

Ces articles offensent le souverain d'une grande nation avec laquelle la France entend conserver les plus cordiales relations. Nous ne pouvons pas tolérer que l'on ait osé poursuivre par ce que, d'après la loi de 1875, les poursuites ne peuvent avoir lieu que sur la plainte de l'ambassadeur. Il n'y a pas eu de plainte. On les a sans doute méprisés.

Depuis, il y en a eu, celui de la *Sentinelle de Nancy* reproduit par le *Journal*. (Applaudissements à gauche.) A provoqué une mesure de rigueur. Le rédacteur de ce journal, antérieurement condamné à quatre mois de prison, a obtenu un sursis; aussitôt qu'il fut libéré, il a été réintégré dans son poste et le rédacteur incriminé.

S'il intervient une plainte de l'ambassadeur, prompt et sévère justice sera faite; mais attend-il le bon de la publicité à ces articles. (Applaudissements.) Dans la situation actuelle de l'Europe, est-ce la du patriotisme? M. le ministre laisse à ses adversaires eux-mêmes le soin de résoudre la question. (Applaudissements prolongés.)

M. le garde des sceaux, en retournant à son banc, reçoit de nombreuses félicitations.

M. PAUL DE CASSAGNAC. — Il n'y a pas eu de plainte déposée par l'ambassadeur d'Italie pour autoriser M. le président du conseil à lire et à blâmer les articles qui ont été portés vendredi à la tribune.

La répression dont on a parlé n'a aucun rapport avec l'article du *Journal de Nancy*.

Elle est l'exécution d'une peine antérieurement prononcée. Il ne faut pas croire qu'un incident qui a provoqué un sentiment unanime de réprobation contre des articles qui ne tiennent pas des rangs dans lesquels se trouve l'orateur. (Exclamations à gauche.)

M. HERLITZ. — Le *Journal de Nancy* ne représente pas l'opinion républicaine. Nous ne pouvons pas l'approuver. L'article qu'on a lu ne peut émaner que d'un mauvais citoyen.

M. Paul de Cassagnac a eu le tort de renouveler une insinuation qui tendrait à rendre un parti responsable de cet article. (Très bien à gauche.) M. le président croit user de la dernière modération en le rappelant à l'ordre.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la loi sur l'organisation municipale.

M. Jules Ferry, rapporteur, présente un rapport verbal sur les articles 20, 21 et 23 qui avaient été renvoyés à la commission, et fait connaître la nouvelle rédaction de ces articles. Les modifications proposées ont pour objet d'abréger les délais dans lesquels doivent être jugées les contestations en matière d'élections municipales.

M. Bouvier fait ressortir la gravité de la disposition de l'art. 20, le décret entrainant la déchéance de la réélection ne commence pas à une date précise. Il court du dépôt des pièces à la préfecture, mais comment constater-on ce dépôt? Il faudrait au moins qu'il fut constaté par un registre.

M. le rapporteur dit que le dépôt est constaté par un registre.

M. Bouvier ajoute que l'art. 20 contient une disposition exorbitante. Elle autorise les conseils de préfecture à se dispenser de statuer en laissant passer le délai d'un mois. Si le conseil n'a pas statué dans le mois, c'est le réclamant qui perd son procès; mais ce pourvoi est un droit illusoire pour la plupart des citoyens, qui reculeront devant ce moyen extrême.

Le délai pour le pourvoi est d'un mois, mais comment savoir quand ce délai commence à courir?

L'orateur voudrait que le réclamant put en tout cas obtenir justice du conseil de préfecture dans un délai quelconque.

M. le rapporteur répond que les choses se pratiquent depuis cinquante ans comme la loi l'indique, sans provoquer aucune réclamation.

En général, le délai d'un mois est plus que suffisant pour sauvegarder tous les intérêts. M. Ganivet dit que ce délai d'un mois était suffisant sous le régime censitaire, parce que les réclamations étaient peu nombreuses. Aujourd'hui il est insuffisant, surtout quand une enquête est nécessaire. Dans ce cas, le conseil ne peut statuer en temps utile.

Il serait sage de prolonger ce délai pour ne pas priver un grand nombre de citoyens d'un premier degré de juridiction.

Le délai pourrait être porté à deux mois.

M. le rapporteur demande le renvoi à la prochaine séance. (Approuvé.)

Mardi prochain, nomination d'une commission de trois-trois membres chargée d'examiner le projet de loi sur les tarifs de douanes.

La séance est levée à 6 h. 5 m.

CHRONIQUE

Vendredi, pendant l'inter interruption de la séance, on avait supplié M. Simon de parler; il s'y était refusé. C'est alors qu'on a eu l'idée de profiter de l'article paru dans la *Défense*. M. Simon a saisi cette perche; la *Défense* lui a paru pour lui rendre le même service que dans d'autres circonstances, les interruptions des bonapartistes. Il y a trouvé occasion de parler avec quelque véhémence et de donner aux radicaux, sinon par le fond des idées, du moins par l'accent, la petite satisfaction au prix de laquelle était son pardon. A la fin, quand, avec un geste d'acteur, le ministre s'est mis à déchirer le journal et à le jeter à ses pieds en s'écriant: « Il ne faut pas savoir ce que c'est qu'un honnête homme... » il est dans tout ce public, qui savait que cet « honnête homme » venait à l'instant même, pour sauver son portefeuille, de s'humilier plus bas qu'aucun ministre ne l'avait jamais fait, une impression indéfinissable.

Un correspondant de Versailles écrit à ce propos:

« M. le ministre a feint une indignation extrême. Il a protesté de son honnêteté, de son indépendance, a pris un journal qui, dit-on, n'était pas la feuille incriminée, mais un officieux. Le *Petit-Parisien*, l'a froissé et l'a jeté à ses pieds.

Tout dans ce mouvement, gestes, paroles, expressions, était tellement faux, qu'un état de rire général a montré à M. Jules Simon qu'il était un mauvais acteur; mais les nouvelles déclarations qu'il a apportées à la tribune, lui ont gagné les républicains et il a été applaudi. »

Un autre est plus sévère encore: « Comédie, s'il en fut jamais? comédie! le comparse Bernard-Lavergne, qui vient poser une question au ministre pour lui permettre de monter à la tribune! Comédie, M. Jules Simon feignant de lire pour la première fois l'article de la *Défense* et le parcourant en un clin-d'œil, comme on lit les lettres au théâtre! Comédie, l'orateur froissant dans ses mains enfiévrées le malheureux journal et s'écriant, comme un héros d'une pièce de M. Dennery: « Ces gens-là ne savent pas ce que c'est qu'un honnête homme! » Comédie, enfin, et comédie indigne, ces protestations de respect et d'amour de M. Jules Simon pour la personne du Maréchal. »

Le *Sicéle* annonce que le ministre de l'Intérieur a demandé par une circulaire aux préfets, une liste exacte des Cercles et des associations catholiques qui se trouvent dans les villes et les communes. Cette note servirait au ministre de l'Intérieur pour ordonner la dissolution des cercles et des associations qui se seraient établis dans des conditions contraires aux lois.

On avait annoncé que M. Thiers est gravement indisposé. Cette nouvelle est inexacte, M. Thiers areg, dimanche soir un certain nombre de sénateurs et de députés républicains et il se propose de convoquer, pour jeudi prochain, les membres de la commission de l'armée.

Incendie de la cathédrale de Metz

La *Gazette de Lorraine* du 8 (le seul journal que nous recevions aujourd'hui de Metz) donne les détails suivants sur l'incendie de la cathédrale:

Une terrible catastrophe vient de jeter la population de Metz dans la stupeur. Cette nuit, vers quatre heures, le tocsin signalait un incendie: c'était la cathédrale qui brûlait. Le feu avait pris sous la toiture, au-dessus du grand portail, près de l'horloge. Au bout de dix minutes, la moitié du toit était en flammes, et le tocsin jetait toujours ses lugubres accents. La grande tour disparaissait déjà dans un tourbillon de flammes et de fumée; la position n'est plus tenable, et le guetteur doit descendre précipitamment de son observatoire pour ne pas être asphyxié. On n'entend plus que le crépitements de l'incendie, qui avance avec une effrayante rapidité. C'est à l'autre tour maintenant qu'il tinte la grande cloche à coups redoublés. Mais la chaleur devient bientôt tellement intense qu'on est obligé de descendre. La toiture tout entière est en flammes, le feu a même pris à l'intérieur de la grande tour. C'est un spectacle d'une sublime horreur. Peu après, tout s'effondre sur la voûte de l'église.

Dès le premier signal, les pompiers étaient accourus, mais on connaît la difficulté de leur tâche; ils sont obligés de renoncer à sauver la toiture et ne peuvent que s'efforcer de faire la part du feu. Aussi concentrent-ils tous leurs efforts sur les deux tours, pour préserver les cloches, et, malgré l'étouffante chaleur, et une fumée aveuglante, ils y sont parvenus. Ces braves méritent les plus chaleureuses félicitations, et nous les leur offrons, ici, au nom de toute la population.

On comprend que la voûte du temple a empêché le feu de se propager à l'intérieur de la nef; toutefois, la voûte elle-même a été sérieusement endommagée, et il s'est formé des crevasses par où a filtré l'eau des pompes. Aussi craint-on de ce côté des dégâts dont on ne saurait encore prévoir l'étendue. L'architecte évalue les pertes approximativement à un million.

L'empereur est arrivé vers cinq heures sur le théâtre de l'incendie; le prince impérial l'y avait précédé.

Quant à la cause de cet effrayant incendie, il est évident qu'elle doit être rattachée à l'illumination de la veille; mais nous ne saurions dire rien de précis à cet égard.

LETTRES DE PARIS

(Correspondance particulière)

Paris, 8 mai 1877.

La prédominance exclusive du nombre pour décider des destinées d'une nation, était déjà jugée par Plin le jeune, comme une des causes de la décadence de l'empire romain. Voici le curieux extrait d'une lettre de cet ami de Cicéron à Arrien:

« Que peut-on imaginer de plus bizarre et de plus indécent, que de voir siéger au Sénat, un homme que le Sénat a flétri? de le voir au niveau de ses propres juges? de le voir exclu du proconsulat pour cause de prévarication dans ses fonctions de lieutenant, juger lui-même des proconsuls? de voir enfin un homme, condamné pour un crime honteux, condamner ou absoudre les autres? Mais la majorité a prononcé. On ne pèse pas les voix, on les compte: il ne faut attendre rien de mieux de ses assemblées, où la plus choquante inégalité est dans l'égalité même, puisque tous les membres ont la même autorité sans avoir les mêmes lumières. »

Vous ferez l'application de ce jugement de Plin le jeune.

Il y a beaucoup de mouvement dans

les groupes de droite, au Sénat; mais ils ne veulent précipiter aucune résolution. Il y a eu, hier soir, une nouvelle réunion. Il s'agit de savoir si le ministère obéira aux injonctions des républicains, des radicaux et des communaux, et s'il exécutera contre les évêques et les catholiques, des actes conformes à l'ordre du jour motivé du 4 mai. Dans tous les cas, nos amis ne laisseront pas, sans protestations, les attaques et les calomnies de la majorité républicaine et radicale.

Qui se serait attendu à voir une Chambre italienne donner à nos républicains et radicaux, une leçon de modération à l'égard de l'Eglise catholique. Les gauches se montrent assez désappointées du rejet de la loi contre les abus du clergé par le Sénat italien, car c'est précisément contre cette loi, que les catholiques, en France, ont signé la pétition qui a motivé l'ordre du jour du 4 mai, dans la Chambre des députés à Versailles.

Le langage si inconvenant, on peut même dire si scandaleux dans la bouche d'un ministre français, tenu par M. Jules Simon qui a osé traiter de mensongères les assertions du Pape sur sa captivité, ce langage a causé la plus vive irritation à Pie IX; sa Sainteté n'avait pu déjà s'empêcher d'exprimer ses sentiments à ce sujet, dans son allocution aux pèlerins français, vous savez déjà sans doute par le télégraphe, que Pie IX est revenu, avec plus de vivacité encore, sur ces impudentes paroles de M. Jules Simon. Vous lirez le texte exact et complet dans l'*Union* de ce soir.

Les amis de M. Thiers démentent les bruits répandus sur la santé.

On remarquait beaucoup d'un des derniers dîners de M^{me} la comtesse de B^{***}, l'inauguration d'une mode nouvelle. Celle qui consiste à surmonter la corbeille de fleurs qui forme le milieu d'un service à la Russe, d'un nœud de rubans assortis à la robe de la maîtresse de maison.

Malgré l'attitude et les préparatifs belliqueux de l'Angleterre, un vif mouvement de hausse s'est produit aujourd'hui sur notre place, ce qui est surtout attribué à 347,000 fr. d'escomptes forcés, dont 35,000 de 5 0/0 italien; et à nos recettes générales qui ont atteint pour 119,000 fr. de rentes tant en 3 0/0 qu'en 5 0/0, ce qui fait un total d'environ dix millions, qu'on avait à opposer aux fantaisies et aux calculs de la spéculation.

Tous les banquiers donnent actuellement à leurs clients le conseil de servir leurs économies et de ne s'engager sur aucune affaire. De là vient la recherche croissante des placements hypothécaires; les bailleurs de fonds, sous cette forme, en sont arrivés à ne plus trouver preneurs.

DE SAINT-CHÉRON.

Voici le début du discours du Pape aux pèlerins français

— discours auquel fait allusion M. de Saint-Chéron: « Mes chers enfants, je vous salue. Comme Jésus-Christ se montrant à ses Apôtres, je vous dirai: *Azete*; je vous salue et je vous bénis, avant de commencer le peu de mots que j'ai l'intention de vous adresser. Vous êtes très-jeunes, mes chers fils, de la triste position qui est faite à l'Eglise catholique; l'Eglise de Dieu est opprimée, mais elle est persécutée, et vous-mêmes avec les millions de catholiques répandus dans le monde entier, vous protestez contre cette oppression, contre cette persécution dont l'Eglise est la victime. Vous venez comme une armée catholique, non avec l'épée, mais avec des chapelets; votre armée n'est pas une armée belliqueuse, mais une armée humble, pacifique. Et pourtant il y a de certains gouvernements qui craignent et qui croient qu'il y a là quelque chose de politique et qu'on veut renverser ceux qui commandent. »

« Non, nous ne voulons renverser que le péché et rétablir l'ordre, car ce qu'on appelle souvent l'ordre présent serait bien mieux appelé le désordre présent. »

« Nous prions donc Dieu qu'il nous accorde la force et la grâce de rétablir l'ordre. Nos ennemis et ceux de l'Eglise croient que nous songeons à une contre-révolution; ils craignent là où il n'y a pas à craindre, parce qu'ils ont la conscience chargée et que celle-ci trouble leur imagination. »

« Mais nous, que ferons-nous? Si nous tournons nos yeux dans le monde, nous voyons qu'il y a peu à espérer des hommes. Qu'espérer, en effet, quand on a le courage de donner un démenti public aux paroles du Pape et de dire qu'il est un menteur! Un tel langage est tout à fait inconvenant; ce n'est pas digne d'un gouvernement catholique. Je ne dirai pas quel est le gouvernement qui a dit cela, mais je l'ai lu. »

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

Demain, fête de l'Ascension, le JOURNAL DE ROUBAIX ne paraîtra pas.

Les deux concerts de bienfaisance donnés, dimanche et lundi, à l'Hôtel-de-Ville, ont obtenu beaucoup de succès. C'était légitime; car tous les éléments de vogue et d'attrait s'étaient réunis pour contribuer à sa gloire. L'encensement était très-garni; il y avait des auditeurs partout, sur les gradins et sur les bancs. La participation de

chacun à la généreuse-entreprise, s'est effectuée de la plus large manière, et telle qu'on était en droit de l'attendre de notre population roubaissienne, si sympathique aux œuvres de charité.

Les dames très-distinguées de notre ville qui avaient bien voulu faire partie exécutante du concert, se sont acquittées de leur tâche, avec une grâce charmante et un goût exquis; elles étaient accompagnées d'un essaim de jeunes filles, aux toilettes pleines de fraîcheur et d'élegance, dont le groupement des robes blanches formait, au pied de la scène, le plus ravissant tableau.

L'ouverture du concert a été faite par la *Grande Harmonie*, avec la magnifique conception de Wagner: *Prélude Religieux* et *Marche des Fiançailles de Lohengrin*. Cette musique grandiose du maestro allemand, a des effets splendides d'ensemble; mais elle doit être aussi difficile à aimer qu'à exécuter. comme le soleil éblouit l'œil, elle frappe l'oreille par sa haute tonalité. Il a fallu, certes, du génie pour l'écrire, mais il faut être dilettante éclairé pour la comprendre, et avoir beaucoup de talent pour en rendre les énergiques beautés.

La *Grande-Harmonie* dont les membres, artistes consciencieux et savants, n'ont jamais faibli devant une œuvre musicale, quelque ardue qu'elle soit, ne manque pas de ce talent nécessaire; la plénitude des sons, la variété des mouvements, la multiplicité des nuances, tout ce qui caractérise la science musicale de Wagner, s'est trouvé rendu avec cette compréhension artistique, seule capable de communiquer à l'âme des auditeurs, la sublime pensée du maître. Est-il besoin de faire l'éloge de la *Grande Harmonie*? Non... Ce ne serait, du reste, qu'une redite cent fois répétée: nous nous bornerons à complimenter son chef, M. Victor Delannoy, de sa direction magistrale, et à remercier la société tout entière, du concours précieux qu'elle a donnée aux concerts où, comme d'habitude, elle a brillé du plus vif éclat.

Devant les morceaux nombreux et variés, nous bien choisis, dont ces concerts étaient composés, et surtout devant leur exécution irréprochable, il est impossible d'établir aucune priorité. Procédons donc par ordre d'audition, en donnant cependant, — comme il est de simple convenance — les places aux dames.

La voix charmante de M^{me} Abaye semble être faite pour interpréter Mozart, particulièrement dans cet air si gracieux des *Noces de Figaro*, dont la délicatesse avait besoin d'un organe doux, expressif et fin. M^{me} Abaye a aussi détaillé d'une manière admirable, toutes les beautés musicales qu'offre la romance de l'*Africaine*.

Les *Souvenirs de Weber* joués, sur deux pianos par M^{me} Masson et M. Kozzul ont été écoutés avec un religieux silence. Les accords suaves de ces deux instruments, mus par des doigts habiles, éveillaient dans l'esprit tout un monde enchanteré de sensations vives et idéales. Cette exécution a été splendide; l'auditoire en a chaudement applaudi les dernières mesures. On a beaucoup remarqué les *sol* de M^{me} Masson dans les deux chœurs: *Le chant d'Actions de Grâces* et *Gallia*; sa voix claire, bien timbrée et vibrante, possédait parfaitement cette intonation ferme et pure, en même temps qu'inspirée, particulière aux cantiques de Mendelssohn. M^{me} Prouvost-Bénat, qui, dans le premier chœur, alternait avec M^{me} Masson, est douée d'un organe fort agréable et d'une méthode parfaite; ses *sol* ont été dits avec une douceur exquise. Les chœurs mixtes de dames et de messieurs, admirablement dirigés par M. Kozzul, ont été couverts d'applaudissements.

Dans la deuxième partie du concert, M^{me} la vicomtesse Mimerel s'est mise au piano pour exécuter la transcription des *Huguenots* composée par Thalberg. Le grand pianiste a rassemblé dans cette paraphrase musicale, des difficultés inouïes; c'est une série de variations originales et du meilleur goût, mais il faut être virtuose consommé, pour en faire ressortir toutes les splendeurs. M^{me} la vicomtesse a enthousiasmé l'auditoire par son beau talent, et les plus sympathiques bravos l'ont acclamée et remerciée. Ces applaudissements du public en ont plus dit que les louanges, qu'il est de notre devoir de prodiguer à l'égard de cette brillante exécution.

La *Grande Harmonie* a commencé la seconde partie comme la première. C'est toujours avec de la musique de haute composition qu'elle se signale. La *Marche aux Flambeaux* de Meyerbeer! quelle belle page!... Encore une fois bravo à la *Grande Harmonie*!

M. Louis Knorr, qui s'est fait entendre au commencement du concert, dans une *Fantaisie pastorale*, pour saxophone, a recueilli beaucoup d'applaudissements. Ce soliste, qui appartient à la *Grande Harmonie*, mérite d'autant plus d'éloges que l'instrument avec lequel il rend d'aussi moelleux accents, est d'une difficulté rare. En

somme, il faut toujours une certaine dose de talent pour fonder des sons, doux et justes, avec des cuivres.

Les *Amis-Réunis* étaient représentés aux concerts par M. Ringuer. C'est avec la plus grande distinction que cet excellent musicien a exécuté son *Air Varié* pour clarinette. Il a affirmé sa réputation déjà connue, et les *Amis-Réunis* possède, en sa personne, un instrumentiste de premier mérite. Mille félicitations.

Ce n'est pas la première fois que M. Couturier chante en public, et pour des œuvres charitables; ce dont nous le complimentons d'abord, avant de louer sa belle voix de baryton, pleine de justesse et d'harmonie. L'air de l'*Africaine*, qu'il a rendu avec pénétration et sans faiblesse, lui a acquis, comme d'habitude, tous les suffrages de l'auditoire.

Un chanteur de talent, M. Boulanger, des *Orphéonistes Lillois*, a largement contribué au succès des concerts. Dans son duo du *Pré-aux-Clercs* avec M^{me} Abaye, il a été remarquable. M. Boulanger a de la voix, de la verve et du feu; ses morceaux sont enlevés avec un *brío* qui met l'étincelle aux enthousiasmes. Bien joliment et bien chanté l'air de la *Mule de Pédro*.

Tous les Roubaissiens connaissent M. Kozzul. Dans ces deux derniers concerts, ils n'ont pu que l'applaudir à nouveau, après ses savantes exécutions.

Au milieu de toutes ces expressions musicales, la note calme et moins sonlevante de la poésie parlée, a eu quelque difficulté à trouver place, et si, la pauvreté a eu droit d'entrée, c'est qu'elle avait pour représentant et pour interprète, un maître en l'art déclamatoire, M. Emile Marck, du théâtre de Lille.

Rien n'est plus tragique et beau que la *Grève des Forgerons*. Dans ce petit poème où l'énergie de la pensée est coulée en bronze, dans l'énergie de la forme, Coppée, le doux poète rêveur, plus tendre qu'un clair de lune, s'est tout-à-coup épris d'un sauvage désespoir, qu'il a peint dans sa pleine sincérité. Tout ce que la misère a de plus douloureux, et tout ce que la colère a de plus terrible, s'y trouve à son ultime expression. M. Marck s'emparant de ces poignantes situations, les a exprimées d'une très-saisissante façon; sa diction limpide, pénétrée et nerveuse, est merveilleusement articulée pour ces effets de poésie tragique.

Gustave Nadaud, notre poète, devait aussi payer son tribut à la charité. M. Marck s'est encore fait l'interprète de son *Conte du Gardes* débordant de bonhomie et de finesse rustiques. C'étaient les antipodes de la *Grève des Forgerons*; là, des emportements dramatiques, ici, une honnête causerie joyeuse. Les plus sincères félicitations que nous puissions offrir à l'éminent directeur du Théâtre de Lille, c'est qu'il a été forgeron dans la *Grève* et garde dans le *Conte de Nadaud*. L'assimilation était parfaite.

Les concerts se sont terminés vers onze heures et demie. Chacun des auditeurs était content, et les pauvres ne manqueraient assurément pas de l'être. Terminons, en renouvelant nos éloges aux promoteurs et organisateurs de cet œuvre de bienfaisance, ainsi qu'aux personnes dont le concours brillant a été la principale source des bénéfices réalisés.

Il faut surtout rendre hommage au zèle infatigable de M. Pierre Destombes, qui s'est donné corps et âme à cette charitable entreprise. Il a bien mérité de la ville de Roubaix, et tous ses concitoyens, au nom des pauvres, lui ont voué sympathie et reconnaissance.

G. BAUDELET.

M. Weerts de Roubaix, au Salon de 1877.

Ceux de nos concitoyens qui ont déjà eu loisir de visiter le Salon de peinture de 1877, ont pu admirer l'œuvre grandiose et saisissante de notre jeune compatriote, M. J. Weerts.

Nous sommes heureux d'apprendre que parmi les tableaux achetés au Salon par le gouvernement, celui de M. J. Weerts figure avec le n° 1 d'achat. C'est une distinction qui fait le plus grand honneur à l'artiste et à notre ville. Nous sommes en mesure d'ajouter que M. Weerts est porté parmi les plus sérieux candidats pour le prix d'honneur du salon de 1877.

Ce tableau reproduit une légende de la Vie de St-François d'Assise, que nous retraçons en deux mots:

Soixante-deux ans après la mort de St-François, le pape Nicolas IV désirant voir le corps de ce saint, se rendit à Assise, dans la crypte du monastère, accompagné de son secrétaire, d'un cardinal, d'un évêque et de deux religieux dont l'un éclaira la scène avec une immense torche enflammée. Au moment où les éminents personnages s'engagent sous la voûte qui renfermait le tombeau de St-François, ils aperçoivent le saint debout, comme un homme plein de vie et les yeux fixés vers le ciel.

UN VISITEUR ROUBAISSEN AU SALON.

Nous avons trouvé l'autre jour entre les mains d'une petite fille qui fréquente une de nos écoles communales, une histoire de France dans laquelle on lit ce qui suit, à propos de la Commune de 1871:

« Tous nos malheurs n'étaient pas finis: DES ENNEMIS DE LA RÉPUBLIQUE renouvelèrent le 18 mars au 31 mai les horreurs et les folies de la Terreur. »

(Petite histoire de France, par Renaudin, instituteur public, officier de l'Académie.)

Il paraît que les communaux n'étaient pas des républicains: M. Renaudin voudrait bien faire croire aux jeunes générations que c'étaient des royalistes, des bonapartistes et autres ennemis de la République; c'est bien là, du reste, la thèse que soutiennent les feuilles rouges de province, quand la Commune n'est pas réusie selon leurs secrets desirs.

Nous conseillons à nos instituteurs et à nos institutrices, soucieux de la vérité historique, de surveiller les ouvrages de ce bon M. Renaudin.

Nous avons le regret d'apprendre qu'un certain nombre de musiciens de la *Grande-Harmonie*, viennent d'envoyer leur démission à M. le Président de cette société.

Son Eminence le cardinal-archevêque de Cambrai a assisté avant-hier, à la messe militaire célébrée tous les dimanches à l'église de la rue Négrier, à Lille. Après l'évangile, Mgr Régnier est monté en chaire, et a prononcé une courte allocution dont voici la substance:

« Je suis très heureux de pouvoir venir vous voir: — un évêque doit porter partout son ministère; il doit ses encouragements et ses bénédictions à tous. J'ai visité les principaux établissements de cette grande ville de Lille, les hôpitaux, les malades, les infirmes, j'ai vu, parmi ces derniers, des soldats dont le poitrin était décoré de la croix de la Légion d'Honneur; j'ai vu les divers assistants, et partout j'ai éprouvé la satisfaction la plus vive. »

« Aujourd'hui, je me félicite de me voir entouré d'un si grand nombre de militaires si recueillis. Qu'ai-je à faire? vous engage à persévérer. »

« Je sais que vous remplissez exactement vos devoirs, vous avez compris qu'avant tout il faut servir Dieu. Vous remplissez votre devoir quand vous vous conduisez en braves sur le champ de bataille, quand vous observez la discipline, quand vous pratiquez l'obéissance. »

« Je me rappelle qu'avant la guerre de Crimée un grand nombre de soldats remplirent leurs devoirs religieux, afin de mieux remplir ceux de soldats. Je me rappelle aussi que quand je suis venu donner pour la première fois la confirmation à l'église Saint-André, il y a eu le bon des officiers supérieurs. »

« Nous ne demandons qu'une chose, mes enfants, c'est de pouvoir voir élargis et étendus à vous aider à remplir tous vos devoirs. »

« Il vous faut du courage pour remplir votre devoir de chrétien. C'est peut-être le plus difficile, car il y a quelque chose qui arrête: c'est le respect humain. Il faut vous mettre au-dessus de cette faiblesse. Que diriez-vous d'un déserteur qui, ayant passé à l'ennemi, se moquerait d'un soldat qui est resté à son poste? Est-ce qu'il aurait le droit de le railler? Que diriez-vous d'un officier qui se moquerait de la critique de l'obéissance et de la discipline? N'ayez donc pas de respect humain. »

« Parmi nos devoirs, mes enfants, la prière est le plus essentiel! C'est une obligation pour nous tous de prier soir et matin. Dans les armées de tous les pays, la prière est de rigueur. En Allemagne, ce sont les autocrates protestants qui récitent la prière aux troupes; dans l'armée anglaise, il y a des aumôniers pour les protestants et les catholiques. Avez-vous nous vous engageons à remplir vos devoirs, mes enfants, nous ne vous demandons que ce que se fait partout. Nous ne vous imposons aucun devoir qui ne soit prescrit par la loi de Dieu. N'ayons donc pas peur de servir Dieu. »

« N'imitez pas ceux qui disent que Dieu n'existe pas. Ce n'est pas ce qu'on nous a enseigné dans nos familles. Pour vos frères, pour vous-mêmes, soyez fidèles à ce qu'elles vous ont enseigné; conservez les bons principes que vous tenez de vos parents. N'oubliez jamais que c'est celui qui remplira le mieux son devoir envers Dieu qui sera le plus brave soldat sur le champ de bataille. »

« Donc, mes enfants, de la bonne volonté, du courage et que la bénédiction de Dieu descende sur vous. »

« Un grand nombre d'officiers assistaient à la messe. On remarquait au premier rang M. le général Clin-hant, commandant en chef du 1^{er} corps d'armée, et M. le général Guichard. »

Le *Journal officiel* publie l'avis suivant, adressé au commerce:

« A partir du 15 mai 1877, le visa pour timbre de commerce de toute nature, billets et warrants, et des papiers et vignettes en blanc destinés à la rédaction d'effets de plus de 20,000 fr. sera centralisé, pour la ville de Paris, à l'hôtel de la direction de l'enregistrement et du timbre, rue de la Banque, n° 13, (au rez-de-chaussée, corridor à gauche). »

Il n'est rien innové en ce qui concerne la faculté accordée au public de remplacer la formalité du visa par l'apposition, sur les effets ou vignettes, de timbres mobiles que les parties collent et obtirent elles-mêmes dans les formes et conditions prévues par les règlements.

Les processions des Rogations ont eu un fort beau temps.

Des pièces fausses de un et deux francs ont été signalées dans la circulation, il y a quelques temps. On en retrouve encore aujourd'hui à Lille et à Roubaix, et leur nombre doit être considérable puisqu'on en remarque dans tout notre département et jusqu'au-dessus de Paris.

Un roubaissien qui possédait une de ces pièces, nous l'a montré; le travail